

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

CONVOCATION : 14 décembre 2020
AFFICHAGE : 22 décembre 2020

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membre(s) excusé(s) : 2
Membre(s) absent(s) : 2
Procurations : 2

L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

PRÉSENTS : Mmes CHEVALIER, CONAN, DEREUMAUX, MAILLY, PRUVOST, WARMÈ;
MM. BOUTEILLE, CARLOS, LEFEVRE, PARIS, PRAMAGGIORE, ROBERT.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : MM. Cédric CATILLION et Julien DEPARIS.

ABSENT(S) NON EXCUSÉ(S) : NĒANT

PROCURATION(S) : Cédric CATILLION à Olivier CARLOS
Julien DEPARIS à Olivier CARLOS

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance.
Informations et compte-rendu des décisions du maire.
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2020.
- 3) Finances : Modification de la longueur de la voirie communale.
- 4) Environnement : Avis sur l'extension du périmètre d'épandage.
- 5) Fixation de l'âge pour le colis des aînés.
- 6) Adhésion de la ville de Longueau à la FDE80.
- 7) Convention de remboursement pour l'achat de masques de protection avec Amiens Métropole.
- 8) Questions diverses.

1: Désignation du/de la secrétaire de séance

M. Olivier CARLOS a été désigné secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

Pour : 15 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et compte-rendu des décisions du maire

- + M. le Maire expose le compte-rendu du rendez-vous de présentation du projet immobilier NOVALYS à Mme Lambert, directrice du service logement Amiens Métropole.
- + M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. THOMAS sera nommé stagiaire en qualité d'adjoint technique territorial le 2 janvier 2021 pour une durée d'un an.

2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2020

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 dont 2 procurations Contre : 0 Abstention : 0

3 : Finances : Modification de la longueur de la voirie communale

Conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle que dans le cadre du calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), il convient d'indiquer à la préfecture par délibération la longueur des voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation.

En conséquence, il convient d'incorporer la voirie du lotissement des Pommiers suite à sa rétrocession à la commune par délibération en date du 25 septembre 2020 et de retirer la VC 301 déclassée par délibération en date du 21 février 2020 ;

- Rappel de la longueur prise en compte pour la DSR 2020 : **8 555m**
- Longueur de la voirie à compter de la présente délibération : **9 131m**

Après délibération, le conseil municipal **ACCEPTE** cette modification selon le tableau joint en annexe et **CHARGE** le maire de l'exécution de la présente décision.

Pour : 15 dont 2 procurations Contre : 0 Abstention : 0

4: Environnement : Avis sur l'extension du périmètre d'épandage

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que Mme La Préfète demande l'avis du Conseil Municipal concernant l'extension du périmètre d'épandage. Suite au courrier de Mme La Préfète en date du 8 décembre 2020, il souligne le délai court, de 30 jours, imposé pour rendre son avis.

M. le Maire rappelle que la société NESTLE PURINA PETCARE qui exploite depuis 1985 une usine de fabrication d'aliments pour animaux domestiques à AUBIGNY, a été autorisée, par arrêté préfectoral du 2 novembre 2005, à valoriser, par épandage agricole, les boues issues de la station d'épuration de son usine.

De plus, l'extension du périmètre d'épandage initial a été autorisée, par arrêté complémentaire du 28 avril 2009.

La société NESTLE PURINA PETCARE a déposé, à la préfecture de la Somme, le 20 novembre 2018 et complété les 13 juin 2019 et 25 août 2020, une demande en vue d'intégrer au périmètre d'épandage agricole actuel de nouvelles parcelles, plus accessibles au printemps, sans évolution des quantités maximales autorisées ni des nuisances potentielles.

Cette extension, concerne les communes de VECQUEMONT, BLANGY-TRONVILLE, CERISY, LAMOTTE-WARFUSÉE, LE HAMEL, VAIRE-SOUS-CORBIE, BAYONVILLERS, HABONNIERES et GUILLAUCOURT qui n'ont pas fait l'objet de l'enquête publique de 2005 et doivent donc être consultées.

Mme DEREUMAUX précise que l'épandage permet de réduire la quantité d'engrais à utiliser.

M. ROBERT s'inquiète des conséquences sur la nappe phréatique alors que la qualité de l'eau de la commune est déjà préoccupante, et de l'aggravation des nuisances olfactives actuelles.

M. le Maire expose la liste des parcelles concernées aux membres de l'assemblée et après avoir délibéré le Conseil Municipal DONNE un avis favorable avec réserves.

Pour : 12 dont 2 procurations

Contre : 2
(MM Pramaggiore et Robert)

Abstention : 1
(M. Paris)

5: Fixation de l'âge pour le colis des aînés

M. le Maire indique que le groupe qui a travaillé sur la préparation du colis des aînés propose de définir de nouvelles conditions d'attribution.

En effet, après estimation du nombre de bénéficiaires pour les 6 années à venir, il s'avère nécessaire de repousser l'âge d'attribution du colis.

Par conséquent, le groupe de travail propose d'amener progressivement l'âge d'attribution du colis à 75 ans. Le colis ne pourra être attribué qu'aux seuls habitants dûment inscrits sur la liste électorale de la commune ; quelque soit la date de cette inscription.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré ADOPTE les nouvelles conditions d'attribution du colis des aînés.

Pour : 15 dont 2 procurations Contre : 0 Abstention : 0

6 : Adhésion de la ville de Longueau à la FDE80

M. le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération (FDE80).

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare FAVORABLE à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

Pour : 15 dont 2 procurations Contre : 0 Abstention : 0

7: Convention de remboursement pour l'achat de masques de protection avec Amiens Métropole

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'afin de lutter contre la pandémie de la Covid 19, durant la première période de confinement, la Communauté d'agglomération Amiens Métropole a procédé à l'achat de 187 120 masques réutilisables à destination de la population de son territoire sur la base des besoins exprimés par chacune de ses 39 communes.

Par délibération du conseil d'agglomération Amiens Métropole en date du 16 juillet 2020, une convention a été approuvée afin de définir les modalités de remboursement par les communes sur la base de la moitié des dépenses engagées par la communauté d'agglomération du prix unitaire moyen pondéré de 2,90 € TTC / masque réutilisable.

La communauté d'agglomération Amiens Métropole a fourni 650 masques à la commune de Blangy-Tronville. Le remboursement à effectuer à la communauté d'agglomération Amiens Métropole s'élève à 942.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention, à la TRANSMETTRE pour signature à M. le Président de la communauté d'agglomération Amiens Métropole et à ENGAGER la somme due.

Pour : 15 dont 2 procurations Contre : 0 Abstention : 0

8 : Questions diverses

Mme PRUVOST s'interroge concernant le devenir du site internet de la mairie ainsi que sur la création d'une éventuelle page Facebook.

M. le Maire indique que des devis ont été effectués auprès de web développeurs. Le montant des devis étant élevé d'autres pistes sont à l'étude notamment de rentrer en contact avec des étudiants par le biais de proposition d'un stage. Cependant, cette piste reste à ce jour sans retour positif.

M. BOUTEILLE informe le Conseil Municipal qu'il va rencontrer M. HALGAND au plus vite afin d'effectuer la passation du site internet et de ses codes d'accès.

Mmes WARMÉ, PRUVOST, MAILLY et M. PARIS se proposent de créer une page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Prénom et nom	Signature
Eric GUÉANT - Maire	
Véronique WARMĒ - 1 ^{ère} adjointe	
Patrice BOUTEILLE - 2 ^{ème} adjoint	
Cédric CATILLION	Absent excusé - Pouvoir à O. CARLOS
Céline PRUVOST	
Tristan ROBERT	
Sabine MAILLY -	
Joël PARIS	
Julien DEPARIS	Absent excusé - Pouvoir à O. CARLOS
Estelle CONAN	
Delphine CHEVALIER	
Loïck LEFEVRE	
Charles PRAMAGGIORE	
Ariane DEREUMAUX	
Olivier CARLOS - Secrétaire de séance	